

Lo vîlhio dèvesâ

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **67 (1928)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

SI ?...

E, bonjour, comment ça va ? Il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Vous n'avez pas fait de maladie ?

— Non point. Je me porte à merveille. Et vous ?

— Ça va, ça va. Un peu grippé. Ça passera.

— Eh ! bien, pour marquer cette heureuse rencontre, nous allons vite partager trois décis.

— Croyez-vous ? Alors, « en vitesse », car j'ai un rendez-vous d'affaires.

— Ça va bien, moi aussi. Garçon, trois décis de vieux.

— V'là, m'sieur, v'là !

— A la vôtre. Il y a longtemps que nous n'avons « trinqué » ensemble. Depuis que j'ai quitté le canton, je n'ai pas souvent occasion d'y revenir.

— A la vôtre ! Votre famille va toujours bien ?

— Très bien, merci. J'ai un nouveau prince héritier depuis l'an dernier.

— Mes félicitations. Continuez ! Moi, j'ai écourté la lignée.

— Alors que dit-on ici ? La politique ?...

— Oh ! la politique, vous savez, ça me laisse froid.

— Il ne faut pourtant pas s'en désintéresser. C'est un devoir patriotique que de s'occuper tant soit peu des affaires publiques.

— D'accord. Mais...

— Mais, n'avez-vous pas été conseiller d'Etat... municipal ?

— Moi ? Vous voulez rire. Je n'en ai aucune envie.

— Et pourquoi pas ? Vous, aussi bien qu'un autre.

— Allons, trêve à la plaisanterie. Mon sort suffit à mon ambition.

— D'accord. Mais admettons que vous ayez été nommé conseiller d'Etat ou municipal, comment auriez-vous conçu votre mandat ? Là, en toute franchise ?...

— Diable ! vous me prenez au pied levé. Je n'ai jamais songé à cette éventualité et ne m'y suis, par conséquent, point préparé. Vous répondre n'est donc pas aisé.

— J'en conviens. Mais ici, entre nous, vous n'avez pas à vous gêner.

— Eh ! bien, je crois que si mes concitoyens m'avaient fait l'honneur de me nommer conseiller d'Etat ou municipal, j'aurais commencé par ne tenir aucun compte de l'opinion publique, un élément changeant, onduoyant, inconscient et irresponsable. Je me serais acquitté aussi consciencieusement que possible du mandat qu'on m'avait confié, en gardant toutefois toute ma liberté de décision et d'action, liberté qui est le corollaire naturel des responsabilités qui incombent aux autorités exécutives. Du reste, cette liberté est limitée, dans ses excès, pour autant qu'il y ait excès, par le Grand conseil et le peuple, en ce qui concerne le Conseil d'Etat ; par le Conseil communal, en ce qui touche la Municipalité.

— Et que répondriez-vous aux incessants quémendeurs qui, le jour durant, sont à la porte des autorités pour leur demander ceci ou cela, en faveur, soi-disant de l'intérêt général ou, ce qui est plus fréquent, dans le seul intérêt du quartier qu'ils habitent ?

— Eh ! bien, à ces administrés-là, je répon-

drais : « Cher Monsieur, votre suggestion est intéressante — il faut toujours donner cette innocente satisfaction à leur amour-propre — je l'étudierai. Seulement, il ne faut point vous dissimuler que tout cela occasionne des dépenses... Et vous êtes contribuable, cher Monsieur. Ne l'oubliez pas. Au revoir ! Je ne vous reconduis pas. »

— Et, à l'expiration de votre mandat, au moment d'en solliciter, des caprices du corps électoral, le renouvellement, que promettrez-vous à vos électeurs ?

— Tout !

J. M.



ON MINÇO

DU que lo mondo est mondo, lài a adé z'u dâi braccillions on pou pertot, et mē mouzo que tant que lo mondo dourerà, lài arà adé dâi dzeins à petita concheince por quoui on blisset de mounia vaut mî quē l'honneur et lo bon renom et à quoui ne tsaudrâi rein dē veindrē lāo z'âma se cein poivē lāo rapportâ oquē, et qu'âmont atant la paidrē quē dē paidrē oquē d'autro. Por leu, l'est tot-on.

On crouïo guieux avâi atsetâ onna tchivra à crédit, et l'avâi promet dē la pâyî cauquē teimps après. Quand lo termo arrevâ, diable lo pas que sē demézēzâ po teni sa parola, et cē qu'avâi veindu la cabra dut atteinrē, et l'eut bio lo relancî po avâi se n'ardzeint, n'avancâ pas mē quē dē cratchi perque bas. On dzo, que lo reincontrâ, lo menaçâ dē lo remetre à protireur se ne pâyivē pas et l'autro lài demandâ dē preindrē pacheince onco quieinzē dzo et que sein fauta, l'âodrâi lo pâyî. Lē quieinzē dzo sē passont, et lo gaillâ fe coumeint Malbrouque : ne revint pas.

— N'est pas question dē cein, ora, lài fâ lo créancier, qu'allâ lo trovâ, vâo-tou pâyî, oï âo na ?

— Coumeint, pâyî ! repond lo crouïo sire, t'ē dza pâyî, et t'as bin dâo toupet dē veni mē reccliamâ oquē ; tē dâïvo rein !

Et lo chenapan l'einvoyâ à ti lē diablo ein lài sotegneint que l'avâi pâyî quand bin n'êtâi pas veré.

— Ah ! l'est dinsē que te vâo fêrē, repond lo veindiâo, eh bin, atteinrâ !

Adon portâ plicheint âo dzudzo dē pé que lē fe paraitrē ti dou, et lē vouaïque remē à sē tsermailli et à preteinrē ti dou que l'aviont lē drâi. Lo dzudzo ne savâi pas quē fêrē, et cē qu'avâi veindu la tchivra, qu'êtâi on bravo hommo et que sē peinsâvē que l'autro avâi portant on pou dē concheince, fe âo dzudzo :

— Eh bin, se Sami (lo larro s'appelâvē Sami), se Sami oussē djurâ que l'a pâyî, lài reccliamâ perein !

— Eh bin, vo z'ouddē, se fâ lo dzudzo à Sami, pâodē-vo djurâ d'avâi pâyî ellia tchivra ?

— Et oï, repond lo chenapan.

Ora ne sē pas se fe : « croix de bois, croix de fer, si je mens, je vais en enfer », âo bin se fe coumeint quand on prêtē sermeint ; mâ tantia

que djurâ d'avâi pâyî, et tot fut de. La comparchon bôtâ, et tsacon sē reterâ.

Ein dēcheindeint lē z'ēgras dē tsi lo dzudzo, lo brâvo hommo, à quoui l'autro fasâi pedi, lài fâ :

— Mâ ! qu'as-tou peinsâ, Sami, te vins portant dē paidrē te n'âma !

— T'as bin perdu ta tchivra, tē ! lài repond lo coquien.

Au téléphone. — Thomas est seul au logis. Sa femme est absente depuis trois jours, et le quatrième, il doit aller lui faire visite. Mais par suite de circonstances imprévues il en est empêché ; il en fut très peiné, car il aimait sa femme. Que faire ?

— C'est simple, dit une voisine, téléphonez-lui ce qui est arrivé.

Thomas suivit ce conseil, mais il n'avait jamais téléphoné de sa vie.

— Je voudrais causer avec ma femme, dit-il.

— Quel numéro ?

— Quel numéro ! riposta Thomas, prêt à se fâcher. Est-ce que vous croyez que j'en ai trente-six !

Samy.

Le français comme on le parle.

Dans la bonbonnière d'Agathe

Le petit Sylvain va puiser,

Car il y est autorisé

Par sa cousine qui le gâte.

En allongeant la main, il semble

Qu'aucun des bonbons ne lui plait.

Il dit : Cousine, j'en voudrais

« Un coillé ensemble » !



LA RACLETTE

(Extrait de la «Chronique valaisanne» — signée E. T.
— de la «Feuille d'Avis de Lausanne»)

QUI ne connaît la raclette valaisanne, cet incomparable produit si simple et si savoureux qui s'allie en une harmonie suave avec le fendant ? Elle a porté bien loin la réputation du « Vieux Pays ». Soit qu'on la savoure dans les auberges, soit qu'on la déguste en plein air, préparée au feu des mélèzes, la raclette est quelque chose qui vous remet le cœur en place, comme disait l'autre.

On jugera du rôle que joue ce mets national par le fait qu'il eut, récemment, les honneurs d'un débat au sein du Grand conseil du Valais. En effet, au cours d'une interpellation sur une association de producteurs de fromages, un député signala avec une indignation bien légitime qu'à l'occasion de manifestations organisées en dehors du canton, on avait servi de la raclette soi-disant valaisanne, mais qui était préparée en réalité avec du fromage non valaisan. Le restaurateur placardait l'affiche alléchante : « Raclette au fromage de Conches et de Bagnes », alors que le produit était issu de la Gruyère, du Jura vaudois et de l'Emmenthal.

Du coup, un grand silence se fit dans l'assemblée législative. Les conversations particulières cessèrent ; les journaux se replièrent instantané-